

En passant, que la Chambre me permette de lui faire observer que si je fais cette historique des questions qui ont agité l'opinion publique, dans la sphère de notre politique provinciale, c'est pour prouver que lorsque nous avons, l'année dernière, repoussé le projet de tenir une conférence interprovinciale, nous avons raison d'en agir ainsi, puisque la question des empiètements sur le domaine des provinces était réglée en notre faveur, et en second lieu, pour mieux faire comprendre l'état de la question que nous discutons.

Je le demande à tout homme de bonne foi, quelles sont les questions qui ont été soulevées depuis la confédération, au sujet des attributions fédérales et provinciales, qui n'ont pas été décidées suivant nos prétentions? Tout récemment encore nous avons vu le conseil privé, interpréter notre constitution dans un sens très favorable aux provinces, au point de vue du revenu, en nous donnant raison, dans les causes des taxes sur les corporations commerciales. De fait, nous avons satisfaction sur tous les points. J'ai donc raison de dire d'après l'expérience acquise qu'il y a très peu de cas de conflit entre les autorités provinciales et fédérales.

Malgré nos avertissements, donnés dans un bon e-prit, et avec le désir sincère de servir les intérêts de la province, l'honorable premier ministre a passé outre, et a tenu cette conférence des délégués des provinces.

Au cours de ses remarques, cette après-midi, il nous a dit que l'honneur de la province est engagé à approuver ces résolutions. Cette prétention me paraît étrange et inacceptable. Nous sommes un corps délibérant, et par conséquent nous avons le droit d'approuver ou de rejeter les propositions qui nous sont soumises. Il est vrai que nous devons les discuter sans parti pris, et reconnaître notre erreur si on nous convainc que nous nous sommes trompés sur l'utilité des travaux de cette conférence.

Quant à l'approbation qui peut avoir été donnée à ces